

Sainte Marie, le 06 juillet 2017

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 juillet 2017

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 04 juillet 2017 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - MARTIN Michel - GROSCLAUDE Gérald - BIRINGER Frédéric - EMONIN Claire - GEORGE Jean-Claude (arrivé à 20h25) - GLAUSER Gaëlle - GLORIOD Gérard - GUERITTOT Geneviève - PARROD Olivier.

Etaient absentes excusées : BRESSON Béatrice - VALLAT Stéphanie

GROSCLAUDE Gérald a été nommé secrétaire.

Compte-rendu du 24 mai 2017 approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Bois Agriculture

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que les travaux de bûcheronnage seront terminés le 07 juillet.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le dépôt de bois sur le domaine public est désormais soumis à arrêté municipal.

Voirie et Assainissement

La reprise du regard rue Derrière la chapelle est terminée.

Aménagement du territoire

En cours :

PC :

HUMBERT Christian – 4 Ter rue de Saint-Julien – Construction d'une maison d'habitation

VERHAEGHE Fabrice – 16 rue Georges Prudent – Construction d'un garage

Retour :

PC :

SCI DES ORANGERS - Lotissement la Chauillère – Crèche – ACCORDÉ le 12 juin 2017

PC modificatif :

M. et Mme DESANGLOIS Gérard – 97 rue St Paul – Mathay – rue de la Chauillère - Maison d'habitation : Ajout de 2 rangs d'agglos supplémentaires dans le vide sanitaire et sur la partie garage, réhausse du toit de 2 rangs d'agglos - ACCORDÉ le 1er juin 2017

DP :

DEMESMAY Mathieu – 10 rue des Moulins à Vent – Construction d'une terrasse sur pilotis – ACCORDÉ le 12 juin 2017

MULLER Matthieu – 17 rue de Saint-Julien – Fermeture de l'avancée de toit – ACCORDÉ le 30 juin 2017.

Environnement fleurissement

Le responsable de la commission fait part au Conseil Municipal du passage du jury départemental du label Villes et Villages Fleuris le 25 juillet 2017. Une opération de nettoyage préalable est prévue le 22 juillet. Le jury communal du concours des maisons fleuries passera le 12 juillet 2017.

BORNAGE TERRAIN SIVU DE LA CHAULIERE

Le Maire fait part au Conseil Municipal que l'emprise du futur bâtiment du SIVU de la Chauillère empiète sur le terrain de l'école existante. Pour permettre la construction de ce bâtiment, la commune doit céder une partie du terrain qui doit être bornée.

Il présente un devis du Cabinet Ruez pour un montant de 1 453.86 € HT soit 1 744.63 € TTC.

D'autre part, le Maire propose de vendre le terrain au SIVU de la Chauillère à 30 € le m², soit 9 240 € pour 308 m².

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis du Cabinet Ruez pour un montant de 1 744.63 € TTC,
- décide de vendre le terrain au SIVU de la Chauillère à 30 € le m² soit 9 240 €,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

QUARTIER CHAULIERE : AVENANT ROGER MARTIN

Le Maire présente au Conseil Municipal un avenant de l'entreprise Roger Martin concernant les travaux d'aménagement du quartier « La Chauillère » pour un montant de 34 099.80 € HT soit 40 919.76 € TTC.

Cet avenant comprend 2 parties :

- sur les travaux réalisés (modification des quantités)
- et des travaux supplémentaires suite à la reprise du terrain de la CCVR.

RÉFECTION VESTIAIRES DU STADE

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection des vestiaires du stade sont nécessaires.

Pour 2017, il présente un devis concernant la réfection de la toiture et l'isolation.

L'exposé du responsable entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer l'achat des fournitures pour un montant de 7 252.51 € TTC, sous réserve qu'une convention soit signée entre la commune et l'ASPSM.

Les travaux seront réalisés par des bénévoles du club de foot.

D'autres travaux seront programmés plus tard.

TRAVAUX AU CIMETIERE

Le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis pour le remplacement de la couverture et de la zinguerie sur les trois faces de l'édifice.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de la société LAURENT S. pour un montant de 3 736.70 € HT soit 4 110.37 € TTC.

CHANGEMENT DE FENETRE LOGEMENT AU DESSUS MAIRIE

Le responsable de la commission présente au Conseil Municipal l'unique offre reçue concernant le remplacement de la fenêtre de la salle de bain du plus grand des logements par une fenêtre PVC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société PONCE Georges pour un montant de 1 113.61 € HT, soit 1 336.33 € TTC sous réserve que l'artisan confirme la validité de son devis datant de décembre 2016.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Vélo Club Montbéliard organise la finale du Challenge de l'Est Cadets et Féminines 2017 le dimanche 16 juillet dans la Vallée du Rupt.

Il propose à la commune de devenir partenaire de cette épreuve à travers des appuis techniques et financiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 350 € au VCM afin de lui apporter son aide financière.

DIVERS

Epannage des boues

Le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'épandage des boues sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h10.

Le Maire, Ph. RINGENBACH



